



La gestion du risque nucléaire aux prises avec le territoire : le cas du Nord-Cotentin

Guillaume Grandazzi

► To cite this version:

Guillaume Grandazzi. La gestion du risque nucléaire aux prises avec le territoire : le cas du Nord-Cotentin. Environnement, ville, société (Lyon). Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains, Lavoisier : Tec & Doc, pp.347-354, 2010, SRD Sciences du risque et du danger. Série Références, 9782743012069. hal-02129267

HAL Id: hal-02129267

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02129267>

Submitted on 6 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Grandazzi G., « La gestion du risque nucléaire aux prises avec le territoire : le cas du Nord-Cotentin », in : Coanus T., J. Comby, F. Duchêne et E. Martinais (dir.), *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques contemporains*, Cachan, Lavoisier, 2010, p. 347-354.

La gestion du risque nucléaire aux prises avec le territoire : le cas du Nord-Cotentin

Guillaume GRANDAZZI

La question de l'impact sanitaire des rejets radioactifs des installations nucléaires a donné lieu, ces dernières années en France, à d'intenses débats scientifiques, politiques et médiatiques. L'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague, située dans le Nord-Cotentin, a été plus particulièrement l'objet de cette attention nouvelle aux questions de santé publique posées par le développement industriel, et ce pour deux raisons au moins : la première tient au fait que les rejets de radio-nucléides dans l'environnement y sont beaucoup plus importants que ceux générés par les autres types d'installations, notamment les centrales nucléaires ; la seconde est liée à ce que des excès de survenue de cas de leucémies n'ont été mis en évidence qu'au voisinage d'usines de retraitement (à l'exception d'une centrale en Allemagne). Plus précisément, c'est la publication d'un article scientifique [Pobel et Viel, 1997] qui a déclenché une dynamique de crise. De nombreux événements sont depuis lors survenus dans un contexte où controverses, conflits et polémiques se sont succédé et/ou superposés : plusieurs commissions d'experts ont été créées, des mouvements associatifs se sont constitués, des plaintes ont été déposées ; etc. On peut remarquer que cette situation de crise n'a pas résulté d'un accident, d'une défaillance des technologies mises en œuvre, mais de l'identification d'un risque dans des conditions « normales » de fonctionnement des installations.

La crise de la Hague s'inscrit toutefois dans un contexte socio-historique dont nous ne livrerons ici que quelques caractéristiques : tout d'abord, l'implication importante de l'État dans l'industrie nucléaire n'est vraisemblablement pas sans conséquences quant à la façon dont se cristallise, sur cette industrie, la double crise de confiance à l'égard des technosciences et des institutions démocratiques et qui conduit à la multiplication des situations de crise depuis quelques années. En outre, l'industrie nucléaire, fortement développée au niveau national, est également très implantée localement puisqu'on trouve une importante densité et une diversité d'installations (civiles et militaires) dans un périmètre restreint. Ensuite, la radioprotection française apparaît comme un secteur faible, disposant de peu de moyens et ayant été longtemps délaissé. Enfin, on peut noter que la surveillance épidémiologique est quasi-inexistante aux alentours des sites industriels à risques et qu'il n'existe pas de « culture épidémiologique » en France, carence relevée par de nombreux spécialistes [Goldberg et Hémon, 1997 ; Viel, 1998 ; Spira et Boutou, 1999]. Aussi les efforts importants déployés depuis 1997 pour tenter de réduire l'incertitude quant à l'impact des radionucléides sur la santé des riverains de l'usine de La Hague sont à la mesure des insuffisances observées en matière de dispositifs de sécurité sanitaire, l'étude de J.-F. Viel constituant la seule source d'informations sur les facteurs explicatifs des leucémies dans le Nord-Cotentin.

1. *De l'industrie au territoire « à risques »*

On peut penser que la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de dispositifs d'expertise disposant de moyens considérables ne constitue pas une réponse suffisante et susceptible à elle seule de répondre aux attentes et aux inquiétudes manifestées par les riverains des installations incriminées. Deux types de raisons permettent d'étayer cette hypothèse. D'une part, un surcroît de connaissance scientifique ne permettra vraisemblablement pas de résoudre les multiples enjeux soulevés par ce type de crise, qui ne se réduisent pas tous à la logique technico-scientifique mais la débordent largement. D'autre part, le recours massif à l'expertise entretient le mythe que le déploiement de toujours plus de science permettra de réduire l'incertitude et de résoudre la controverse, comme si celle-ci était due à un simple

déficit de connaissances et celle-là à des facteurs toujours exogènes à la démarche scientifique.

L'exemple du Royaume-Uni est éclairant à cet égard. En effet, c'est à proximité de l'usine de retraitement de Dounreay que fut identifié par des chercheurs écossais un excès de leucémies, en 1986. De nombreuses études épidémiologiques ont été réalisées depuis, sans que des facteurs de risque aient pu être clairement identifiés, et « *après treize ans d'efforts ininterrompus, impliquant les plus vives intelligences épidémiologiques et mobilisant d'importantes ressources financières, le mystère s'est à peine éclairci et l'énigme demeure presque entière* » [Viel, 1998]. L'incertitude, malgré les efforts déployés pour la quantifier - sinon la réduire -, apparaît comme un élément structurel qui oblige à repenser les modalités selon lesquelles sont appréhendés ces risques résiduels, tant du point de vue de la connaissance que de la décision politique.

Toutefois, la mise en place du groupe radioécologie Nord-Cotentin, (présidé par Annie Sugier et dont les travaux se poursuivent depuis lors), quelques mois après l'émotion suscitée par la publication des travaux épidémiologiques concernant les leucémies dans la région de la Hague, a constitué, à n'en pas douter, un événement notable. Il s'agit en effet de la première expertise pluraliste réalisée en France en matière d'évaluation des conséquences sanitaires de la radioactivité. Regroupant une cinquantaine d'experts (exploitants, institutionnels, associatifs, experts étrangers), ce groupe de composition originale a notamment permis de mettre en évidence les engagements normatifs qui sont au cœur de la connaissance scientifique. La participation d'experts issus du milieu associatif a en effet conduit à l'ouverture des « boîtes noires », en obligeant les exploitants et les pouvoirs publics à dévoiler les modèles de dispersion et d'exposition utilisés pour déterminer les normes concernant les rejets radioactifs des installations nucléaires. Les experts associatifs ont pu ainsi développer une approche critique des modèles utilisés, et mettre en lumière les choix plus ou moins implicites réalisés dans une situation où subsistent de nombreuses incertitudes et d'importantes lacunes de connaissances, le débat contradictoire révélant les valeurs et les convictions engagées dans le processus d'expertise par chacun des participants. Certains ont ainsi

témoigné des difficultés et des résistances rencontrées pour que soient prises en compte des hypothèses « hétérodoxes », ou encore pour qu'une relation non prouvée ne soit pas considérée comme impensable. Enfin, leur connaissance des habitudes locales - modes de vie, pratiques alimentaires, professionnelles- et l'attention portée aux interrogations de la population se sont révélées déterminantes et ont montré l'importance d'une prise en compte des savoirs locaux dans l'évaluation du risque, ainsi que de l'inscription de l'expertise collective dans le cadre d'une approche territorialisée du risque. Un enjeu du pluralisme a alors consisté à pousser aussi loin que possible le travail d'objectivation, en quittant par là même le terrain de la stricte objectivité des faits [Roqueplo, 1997], et à ne pas rechercher à tout prix le consensus entre les experts, c'est-à-dire à laisser la question ouverte au terme du processus.

La crise du nucléaire dans le Nord-Cotentin aura donc contribué à démontrer à quel point la construction du risque est liée à la notion de territoire, lequel ne doit bien entendu pas être réduit à sa dimension géographique mais considéré avant tout comme un espace structuré par des rapports sociaux, des pratiques et des représentations. Partageant l'hypothèse selon laquelle « *la reconnaissance des dangers qui menacent une communauté humaine est indissociable d'une expérience, socialement donc diversement constituée, de la vulnérabilité* » [Chaniel, Dupont et Le Gall, 1996], aborder le risque nucléaire dans une perspective socio-anthropologique conduit alors à s'intéresser aux manifestations, géographiquement et historiquement circonscrites, de cette vulnérabilité. L'analyse doit donc porter sur un double plan : celui, anthropologique, des représentations et de la symbolisation du danger dans la diversité des formes produites ; celui, sociologique, des logiques d'acteurs sur la « scène locale de risque » [Decrop et Vidal-Naquet, 1998] qui contribuent à produire telle ou telle situation (crise, blocage, consensus...). Par ailleurs, développer une approche territorialisée du risque nécessite que soit prise en compte l'intrication des problèmes, lesquels doivent être resitués dans une histoire locale et rapportés aux évolutions économiques, sociales et politiques qui participent de la construction sociale de la territorialité, cette dernière ne constituant pas une donnée de départ mais faisant l'objet d'une production permanente.

Ainsi, c'est bien dans sa capacité à établir une relation entre risque et territoire, et à révéler des inégalités - géographiques, mais aussi liées aux pratiques sociales - dans l'exposition aux risques qu'a résidé la puissance de mobilisation de l'épidémiologie. L'émergence d'un nouvel acteur, revendiquant son indépendance contre ceux qui tentaient de l'enfermer dans la catégorie des militants anti-nucléaires, aura permis de fournir à une partie de la société civile restée jusqu'alors silencieuse, une prise et un support lui permettant d'inscrire dans l'espace public, c'est-à-dire dans le champ du politique, une parole sur ses doutes et ses inquiétudes, et de reposer à nouveaux frais la question : existe-t-il, et dans quelle mesure, un risque sanitaire à habiter - ou à fréquenter - un territoire donné ? Comme le note Y. Fijalkow [2000], « *les territoires constituent la matière à partir de laquelle le risque est rendu perceptible, visible et évident à un grand nombre d'individus. La qualification de territoires "à risques" leur fait acquérir une certaine visibilité et leurs habitants une certaine "réputation" ».*

Partant, le processus de territorialisation du risque, auquel l'épidémiologie participe pleinement, a largement favorisé un déplacement des enjeux de santé publique vers la question identitaire. F. Zonabend [1989], lors de son travail monographique, avait pointé la menace que constituait « l'usine » pour nombre de riverains, du fait de l'assimilation de leur territoire, de leur « pays », à l'installation industrielle¹. Force est de constater que les événements de ces dernières années et leur couverture médiatique ont réactivé ce processus d'assimilation, entraînant des réactions dont la virulence fut proportionnelle à l'intensité de l'attachement psycho-affectif à une terre personnifiée. Faire abstraction de cette dimension du problème revient à s'interdire de comprendre de nombreuses prises de position consécutives à la parution de l'article de J.-F. Viel. Le déplacement de la question vers des enjeux identitaires a pu ainsi contribuer à un processus de radicalisation des positions, donnant lieu dans un premier temps à une vague de cris d'alarme visant à construire le « pays » de la Hague comme victime d'un complot, ensuite à des ripostes destinées à restaurer « l'image » dégradée de la région. Il ne faut cependant pas se méprendre et

¹ Pour une illustration du refus de l'assimilation, voir Gauthier [1981]. Plus récemment, en 1999, la campagne publicitaire de l'exploitant, déclinée autour du slogan « Y a-t-il une vie autre que nucléaire à la Hague ? », a été vivement critiquée.

considérer que le refus de l'assimilation procède de la même logique pour chacune des catégories d'acteurs concernés. Si ce sont les conséquences économiques de la territorialisation du risque qui préoccupent au premier chef certains acteurs politiques et économiques, pour nombre de riverains en revanche, il s'agit avant tout de préserver, pratiquement et symboliquement, la pureté, et donc l'habitabilité du territoire.

On peut donc considérer que ce sont la prudence et le doute dont les auteurs [Pobel et Viel, 1997] ont fait preuve dans leur publication qui leur ont été paradoxalement préjudiciables. De fait, le lien causal qu'ils s'étaient refusés à établir entre l'installation industrielle et la santé, au profit d'une approche en termes de facteurs de risque mettant en cause des pratiques sociales, a conduit à qualifier non plus seulement l'installation, mais aussi le territoire comme étant « à risques ». Tout s'est alors passé comme si l'assimilation du territoire à l'usine, jusqu'alors contenue dans le registre du symbolique, trouvait tout à coup une assise objective et devenait réalité, rendant par là même impossible et dérisoire le travail de mise à distance du danger, les multiples protections symboliques et les mécanismes de dénégation à l'œuvre chez les riverains et dont nous avons pu mesurer la prégnance lors des entretiens réalisés.

2. Vers une socio-anthropologie des espaces politiques de négociation du risque et de la vulnérabilité

Il semble qu'on assiste à une évolution, sans doute irréversible, qui signe le début d'une appropriation politique de la problématique du risque nucléaire et l'élaboration d'une approche collective de celui-ci, caractérisée notamment par l'émergence de nouveaux acteurs, à l'exemple du collectif des « Mères en colère ». Sans doute ce processus d'appropriation est-il également conditionné par la capacité d'une collectivité à « négocier » ce risque territorialisé, c'est-à-dire à le considérer non comme une donnée objective, mais comme un construit social qui fait l'objet d'une définition d'autant mieux acceptée que les intérêts les plus opposés y ont été associés [Decrop, 1994]. En effet, « *on ne peut étudier la manière dont un risque se matérialise dans un territoire sans se demander si le territoire n'est pas in fine une des modalités d'accord ou de congruence possible qui conduit différentes catégories d'acteurs, en l'occurrence des producteurs de données et des politiques, à adopter*

un langage commun autour du risque » [Fijalkow, 2000]. Les diverses expériences menées depuis plusieurs années sur le territoire du Nord- Cotentin doivent être appréhendées comme des tentatives d'adoption d'un langage commun et ne visent pas en premier lieu à clore la controverse et le débat, même si les résultats successifs des expertises produites ont pu être instrumentalisés par certains acteurs ou rapportés de façon parfois tendancieuse par les médias, ces derniers s'accommodant mal de l'incertitude qui oblige à la prudence des énoncés.

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux protagonistes, d'une tierce partie alternative au schéma classique de l'affrontement entre « pro » et « anti », témoigne d'aspirations et de revendications nouvelles portées par des groupes qui fondent leur légitimité dans l'appel au débat démocratique, au sens de la préservation de la possibilité d'affronter différents points de vue dans un monde politique commun, en inscrivant leur action dans la durée et en la projetant dans l'avenir. Le collectif des « Mères en colère » a joué un rôle important dans la mise en place des comités d'experts et apparaît aujourd'hui non seulement comme un interlocuteur incontournable, mais également comme un acteur participant de la production de l'information, dans un domaine où celle-ci a longtemps été l'affaire de spécialistes. Bien que l'accident de Tchernobyl ait conduit à la constitution d'associations indépendantes en matière d'information sur les risques nucléaires et la contamination de l'environnement - dont l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO) implantée localement depuis quinze ans -, la mobilisation d'acteurs non scientifiques, inquiets et soucieux d'obtenir une information indépendante, crédible et compréhensible, aura contraint les pouvoirs publics à engager localement un processus par lequel se trouvent reconnus et légitimés tant les experts associatifs jusqu'alors tenus à l'écart, que les revendications émanant de la « société civile ». Parmi les lieux où est susceptible de s'élaborer un langage commun autour du risque sur un territoire donné, les structures locales en charge de l'information de la population concernant le fonctionnement et les risques afférents aux installations industrielles, apparaissent comme des espaces institutionnels qui peuvent y concourir, quand bien même elles ne sont pas les seuls lieux participant de la construction sociale du risque. La plupart des nombreux dispositifs d'information et de concertation initiés par les

pouvoirs publics en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de risques collectifs, a été mise en place au cours de la dernière décennie. L'expérimentation récente de nouvelles formes de consultation et de participation du « public » a ainsi pu amener certains à se demander si la scène publique n'était pas devenue le « *nouveau passage obligé des décisions* » [Lascoumes, 1998].

Si les dix dernières années ont vu se multiplier différents types de « forums hybrides » et se développer la dimension de participation dans la démocratie représentative, cette évolution, qui s'inscrit dans un processus - international - de mise en question des technosciences, renvoie aussi à la contestation d'un mode technocratique de prise de décision basé sur l'absence de concertation et la pratique du secret. La multiplication récente des situations de crise et des procédures visant leur régulation, ne doit pas masquer qu'à partir des années soixante des controverses et des mobilisations importantes ont amorcé cette évolution et témoigné de l'émergence d'un nouveau type d'imaginaire démocratique.

On peut en effet distinguer, ainsi que le fait P. Bitoun [2000], trois types d'imaginaires démocratiques : la démocratie représentative classique, la démocratie représentative modernisée et la démocratie participative. La mise en avant de l'intérêt général a longtemps permis aux responsables politiques de se dispenser de l'avis et de l'implication des citoyens quant aux grands projets d'aménagement du territoire, de développement économique ou d'équipements énergétiques. Le programme nucléaire français constitue sans doute le meilleur exemple du modèle décisionnel qui a prévalu dans les dernières décennies. Les procédures d'enquêtes d'utilité publique, mises en place afin de recueillir les avis des membres de la société civile, ne débouchent par ailleurs que très rarement sur des avis défavorables et sont perçues et organisées comme une modalité d'exécution des projets plutôt que comme une interrogation sur leurs finalités, leurs enjeux et leurs alternatives possibles. La multiplication récente de procédures visant à accroître l'implication et la participation citoyennes témoigne vraisemblablement d'une volonté politique de favoriser l'émergence d'un modèle de démocratie plus participatif. Toutefois, on peut aussi analyser cette évolution comme l'expression d'une crise de la démocratie représentative et la nécessité pour les représentants élus d'asseoir la légitimité de leurs décisions

sur l'avis des profanes, au-delà du recours aux experts. Ces dispositifs doivent donc pour une large part leur existence à celle de mouvements sociaux, revendiquant un droit à l'information et contestant certains modes de fonctionnement de la démocratie représentative.

Aussi n'est-ce pas un hasard si, suite à la mobilisation anti-nucléaire des années 1970, les Commissions locales d'information (CLI) furent parmi les premières structures de concertation mises en place auprès des «grands équipements énergétiques », la première ayant été créée auprès de la centrale nucléaire de Fessenheim en 1977 sous la pression des élus et de la population, quatre ans avant la circulaire du 15 décembre 1981 qui allait les promouvoir. Bien que fonctionnant depuis une vingtaine d'années pour certaines d'entre elles, comme c'est le cas pour la commission spéciale et permanente d'information près de l'établissement de COGEMA - La Hague (CSPI), le développement, par la suite, de ce type de structures dans d'autres secteurs que le nucléaire a conduit les pouvoirs publics à dresser le bilan des CLI existantes, bilan qui a abouti à deux propositions de loi en 1993 visant à réformer et à harmoniser la structuration et le fonctionnement de ces dispositifs. Restée lettre morte, la question de la réforme se pose à nouveau à l'occasion de la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire qui devrait être discutée fin 2003. Par ailleurs, une recherche comparative menée auprès de plusieurs dispositifs d'information et de concertation, dont l'un des objectifs était d'évaluer différentes formes d'institutionnalisation de la concertation (CLI, SPPPI, CLIS, etc.), a montré que les CLI du nucléaire étudiées (six sur treize dispositifs) ne figuraient pas parmi les structures remplissant le mieux les diverses missions qu'elles sont censées assumer [Blancher et Vallet, 1998]. Tant dans le domaine du nucléaire que dans d'autres secteurs d'activité où existent de tels dispositifs (notamment les sites de stockage de déchets ultimes ou industriels spéciaux), la récurrence de situations de crise témoigne des limites de ce type de procédure et d'organisation destinées à concilier et réguler des intérêts divergents.

Parmi les critiques formulées à l'égard des CLI fonctionnant auprès des installations nucléaires, les plus vives émanent du secteur associatif. En effet, bien que les associations aient été à l'origine de la création de nombreuses CLI, nombre de celles qui y participent ne

sont pas satisfaites de leur fonctionnement et des conditions dans lesquelles elles sont amenées à y prendre part. Porteuses d'un projet démocratique, représentant des intérêts collectifs structurés, elles considèrent que ces dispositifs ne répondent pas à leurs attentes et à leurs revendications, dans la mesure où ils semblent renvoyer davantage à la mise en œuvre d'une ingénierie de la gouvernabilité que d'une réelle prise en compte des intérêts qu'elles représentent et des préoccupations qu'elles portent. Perçues à l'origine comme une compensation du gouvernement socialiste accordée à ceux qui contestaient la poursuite, par la gauche, du programme électronucléaire initié en 1974, les CLI ont depuis, pour la plupart, davantage relevé du simulacre de démocratie que de la mise en œuvre volontariste d'un nouvel imaginaire démocratique. Ces collectifs, écrit P. Lascoumes [1998], «*fonctionnent en pratique comme un accompagnement d'une gestion technocratique. Le pluralisme de leur composition a peu contribué au renouvellement des formes de production et de diffusion de l'information* ». La clôture du débat au sein de ces dispositifs souvent sclérosants n'a toutefois pas empêché la « participation » de la société civile mais a contribué à ce que celle-ci se manifeste essentiellement à l'extérieur de cet espace public constitué par les CLI et prenne le plus souvent la forme de conflits favorisant une radicalisation des oppositions, qui témoignent cependant d'une vitalité de la démocratie.

On peut donc faire le constat que ces structures d'information et de concertation se sont avérées, pour la plupart, incapables de contenir le débat et les controverses au sein d'espaces institutionnels, ce qui pose la question de leur légitimité et de leur pérennité. Il est ainsi révélateur et symptomatique que se soit constitué, au début de l'année 2000, une « Coordination des membres associatifs de CLI des installations nucléaires », regroupant des associations qui ne se satisfont plus de la situation actuelle et qui tentent de la faire évoluer en se constituant en réseau². Ce travail de coordination a également pour objectif une transmission d'informations entre ces associations, largement favorisée par la standardisation technique qui caractérise le secteur nucléaire et qui permet d'articuler les

² De leur côté, les présidents de CLI ont constitué en septembre 2000 l'ANCLI, Association Nationale des Commissions Locales d'information, qui s'est donnée lors de son assemblée générale constituante « *deux maîtres mots : action et communication* » (cf *Déclic, le magazine de l'ANCLI*, n° 1, décembre 2000).

niveaux local et national des problèmes. Le risque nucléaire a longtemps donné lieu à un discours très homogène et centralisé, contenu dans les limites d'actions de communication à destination d'un « public » tenu à l'écart et souvent taxé d'irrationalité. Par ailleurs la gestion de l'industrie nucléaire est, pour des raisons liées principalement à la question de la sûreté des installations et au risque potentiel qu'elles recèlent, considérée comme incompatible avec l'idée d'une gestion localisée et participative du risque. Toutefois, tant les recherches comparatives que les expériences croisées de participants à ces dispositifs institutionnels locaux témoignent de leur extrême hétérogénéité, en raison même des configurations territoriales spécifiques dans lesquelles ils s'inscrivent et dont ils participent.

Reprenant l'expression de P. Bitoun, on peut dire que l'ouverture de la « *boîte de Pandore de la participation* » par les pouvoirs publics ne va pas sans risque, tant pour ces derniers - qui ne pourront plus revenir en arrière - que pour l'ensemble des acteurs amenés à prendre part à ces « *nouvelles technologies de la régulation* » qui, selon A. Brossat [1996], se multiplient en « temps de crise », quand il ne s'agit pas de nouveaux dispositifs de domination dont la crise fournit un formidable laboratoire et un terrain d'expérimentation. Si on peut voir, positivement, dans les dispositifs de concertation ou d'expertise pluraliste, un renouvellement de l'idée et des pratiques démocratiques, ce n'est que pour autant qu'ils ne procèdent pas simplement du simulacre et qu'ils s'accompagnent d'une modification des mécanismes de délégation de pouvoir et d'une clarification de leur impact sur le processus décisionnel³. Toutefois, l'intégration d'acteurs du milieu associatif à ces dispositifs, apparaissant désormais comme une condition essentielle à la légitimité et la crédibilité de ceux-ci, n'en pose pas moins pour ceux-là la question de la difficile conciliation entre participation (qu'ils revendiquent pour certains de longue date) et volonté de préserver une autonomie et une capacité de protestation, le risque étant pour eux d'apparaître, aux yeux

3 Evoquant le pluralisme de l'expertise dans le Nord-Cotentin, la ministre de l'Ecologie et du développement durable, Mme Roselyne Bachelot, a précisé lors de la 14^e conférence des présidents de CLI, en décembre 2002 : « *Ces initiatives vont dans le bon sens, et je vous encourage à les multiplier. Il ne s'agit pas là de modifier le partage du pouvoir de décision. La concertation ou la négociation ne signifie pas la codécision* ».

des militants et adhérents qu'ils représentent, comme des co-gestionnaires d'une activité industrielle qu'ils récusent parfois de manière catégorique.